

Ouverture de l'aréna Jacques-Chagnon pour activités libres

Waterloo, le 8 décembre 2020 — La Ville de Waterloo est heureuse d'offrir un cadeau de Noël à l'avance pour sa population ainsi que celle des villes partenaires en ouvrant gratuitement l'aréna Jacques-Chagnon pour des activités libres individuelles sur glace. À partir du vendredi 11 décembre, il sera possible d'enfiler ses patins et dépenser de l'énergie tout en respectant les directives de la santé publique.

Fermeture des patinoires extérieures et ouverture de l'aréna Jacques-Chagnon

La Ville de Waterloo a décidé de ne pas ouvrir ses patinoires extérieures situées au parc Robinson jugeant les normes exigées par la direction de la santé publique trop contraignantes et difficiles à appliquer de manière optimale. « En contrepartie, la Ville annonce l'ouverture de l'aréna Jacques-Chagnon où il est plus facile d'encadrer correctement les mesures sanitaires des activités en pratique libre, dans un lieu public, exigées par le gouvernement du Québec. » précise Mathieu St-François, directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications. Un horaire régulier et un horaire bonifié pour la période des fêtes sont disponibles sur le site Internet de la municipalité.

M. Jean-Marie Lachapelle, maire de Waterloo, vient ajouter : « Il fallait offrir aux citoyens une possibilité de bouger un peu. Après avoir étudié la question, il est devenu clair pour nous que d'ouvrir l'aréna était l'option la plus sécuritaire avec le contexte actuel. On espère que les gens en profiteront au maximum et que ça fera du bien au moral. ».

Offre d'activités libres sur glace

- Patin artistique libre
- Patin libre : familial, 13-17 ans et 18 ans et plus
- Bâton rondelle : 6-8 ans, 9-12 ans, 13-17 ans et 18 ans et plus

Le nombre de personnes autorisées est d'un maximum de 20 à la fois sauf pour le patinage artistique libre qui est limité à 15.

Procédures d'inscription et mesures sanitaires à respecter

Ces activités sont proposées gratuitement pour la population de Waterloo et celle des villes qui bénéficient d'une entente loisir. Pour s'inscrire, il suffit d'utiliser le logiciel d'inscription Qidigo. Les personnes qui n'ont pas encore de compte Qidigo peuvent consulter le procédurier disponible dans l'onglet loisirs du site Internet de la municipalité où l'on trouve aussi toutes les normes et mesures sanitaires relatives à la pratique des activités libres dans un lieu public.

Fin de la zone rouge

Si la région retourne en zone orange, jaune ou verte, cette mesure temporaire sera annulée pour permettre le retour des activités habituelles de l'association de hockey mineur Brome-Yamaska, du club de patin artistique et des ligues de hockey pour adultes.

-30-

Source et information :

Mathieu St-François

Directeur du service des loisirs, de la culture,
de la vie communautaire et des communications

B : 450 539-2282, #231

C : 450 405-6091

m.stfrancois@ville.waterloo.qc.ca